



**CNPRS**  
Port de La Pointe Rouge  
Môle Sud  
13008 MARSEILLE

## **BIENVENUE AU CLUB !**

### **Cher-e adhérent-e-,**

Nous sommes heureux de vous accueillir. Votre adhésion est pour nous le signe et le gage de la vitalité de notre Club.

En adhérant à notre Club, vous adhérez à un collectif de femmes et d'hommes réuni-e-s par l'intérêt et souvent la passion qu'ils et elles portent aux différentes manières de pratiquer la mer et les sports nautiques.

Comme tout collectif, notre Club vit et se développe sur la base des engagements de ses membres autour de valeurs partagées et de règles de vie commune.

C'est sur ces valeurs et ces règles que nous voudrions attirer votre attention.

### **Vie associative et bénévolat :**

Notre Club est une association volontaire entre membres qui décident de cogérer un bien commun et de développer ensemble des services et activités mis à la disposition de chacun. Il ne s'agit donc pas d'un prestataire de services parmi d'autres dont les membres seraient les simples « clients » ou « ayant droits ».

Son fonctionnement général, comme celui de ses différentes composantes (plaisance, voile, kayak, plongée, danse, ...), repose entièrement sur l'implication bénévole de ses responsables et animateurs qui mettent leur temps et leurs compétences au service de tous.

Adhérer à notre Club ne peut donc se limiter à en attendre des prestations qui soient à la hauteur des cotisations qu'on lui verse. C'est aussi intégrer une vie associative à laquelle chacun est invité à prendre part et à contribuer à la mesure de ses centres d'intérêts, de ses savoir-faire et de sa disponibilité.

L'équipe de direction et d'animation de notre Club a un besoin permanent de soutien et de renouvellement. Nous espérons donc vivement pouvoir vous compter bientôt parmi les bénévoles qui font vivre le Club.

### **Prendre soin de notre Base nautique :**

Notre Club dispose d'un bâtiment qui héberge les équipements nécessaires à nos différentes activités et dont la salle polyvalente est mise à la disposition de tous.

Le fonctionnement et l'entretien de ce bâtiment sont onéreux et sont entièrement à la charge du Club qui ne dispose d'autres ressources que les cotisations de ses membres.

Que nous soyons propriétaire d'un bateau à flot ou à terre, et quelle que soit l'activité sportive que nous pratiquions, cette Base nautique est notre bien commun. Elle fonctionne sans personnel permanent et il revient donc à chacun d'entre nous d'en faire un usage économe (chauffage, douches, éclairage, ...), de respecter ses installations (mobilier, cuisine, propreté, rangement) et de veiller à sa sécurité (fermeture des portes, portail, fenêtres et volets roulants, ..).

### **Règles communes et co-responsabilité :**

Comme toute association 1901, notre Club est régi par des Statuts et un Règlement intérieur débattus et adoptés en Assemblée Générale.

Ils constituent la loi commune que tout adhérent est censé connaître et s'engage à respecter.

Il en est de même des règles de fonctionnement dont se sont dotées les différentes composantes du Club.

Nous attirons en particulier votre attention sur le fait qu'une part de ces règles renvoie à des dispositions d'ordre public établies par les Autorités portuaires et que notre Club est tenu de faire respecter par ses membres.

Chacun de nous doit donc être conscient que tout manquement à ces règles est susceptible de mettre le Club en difficulté face à ces Autorités.

L'application de l'ensemble de ces règles est de la responsabilité particulière du Comité de Direction du Club et des responsables de ses composantes. Mais cela n'est pleinement possible que si chacun s'en considère comme co-responsable.

Le détail de ces règles est à votre disposition sur le site internet du Club. Vous y trouverez toutes les informations concernant notamment le fonctionnement interne du Club, les droits et devoirs de chacun en matière d'attribution, d'occupation ou de transfert des places à flot et à terre, les obligations d'entretien, de sécurité et d'assurance des bateaux hébergés par le Club, et les conditions d'usage du domaine public maritime à flot et à terre mis à notre disposition (pannes et terre-pleins, circulation dans le port, ...).

Nous vous incitons donc vivement à en prendre connaissance et, si besoin, à vous adresser aux responsables du Club pour toute précision sur leur contenu et leurs modalités d'application.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

**SECRETARIAT :** Tél. (répondeur) : 09 75 654 617  
Fax : 04 91 733 478  
[cnprs@orange.fr](mailto:cnprs@orange.fr)

**SITE INTERNET :** <http://www.cnprs.fr/>

**STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB :**  
<http://www.cnprs.fr/index.php?article21/reglement-interieur-et-statuts>

**REGLEMENT DE POLICE DES PORTS DE PLAISANCE :**  
<http://www.cnprs.fr/peche/index.php?categorie4/reglementation>

**CONTACTS :**

- Places à flot et à terre : [contact.plaisance@cnprs.fr](mailto:contact.plaisance@cnprs.fr)
- Voile Habitable et Sportive : [contact.vhs@cnprs.fr](mailto:contact.vhs@cnprs.fr)
- Kayak : [contact.kayak@cnprs.fr](mailto:contact.kayak@cnprs.fr)
- Plongée : [contact.plongée@cnprs.fr](mailto:contact.plongee@cnprs.fr)
- Danse : [contact.danse@cnprs.fr](mailto:contact.danse@cnprs.fr)

**RESERVATION DE LA SALLE :** <http://www.cnprs.fr/index.php?categorie15/planning-salle>

*Les règles d'usage du bâtiment sont affichées dans le hall du Club*